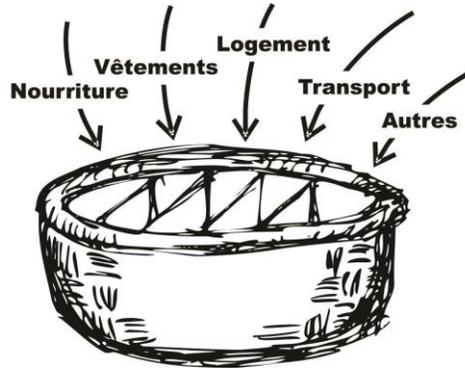
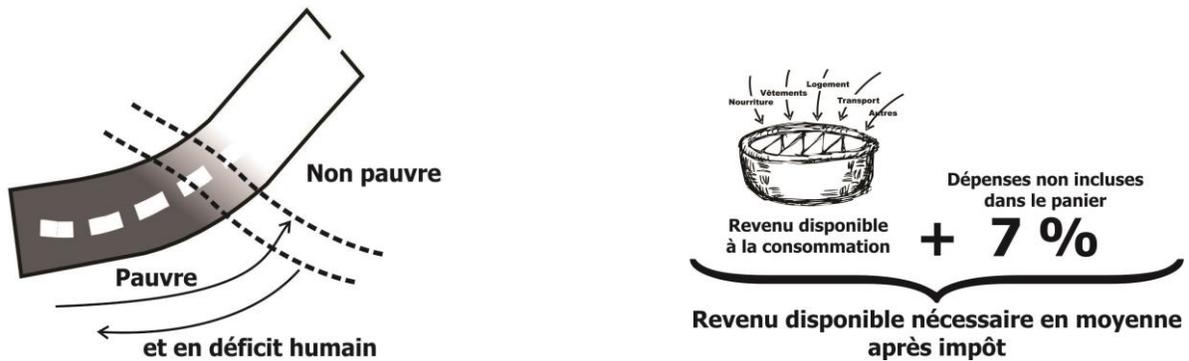


La Mesure du panier de consommation et les seuils de faible revenu



La Mesure du panier de consommation (MPC) sert depuis 2009 de repère au Québec pour suivre les situations de pauvreté du point de vue de la couverture des besoins de base.

C'est une mesure de faible revenu qui a fait consensus tant du côté gouvernemental que citoyen sur cette base très précise. Elle permet de repérer un niveau de revenu sous lequel une personne ou une famille ne dispose pas du montant requis pour acheter un panier de base de biens et de services de première nécessité.



Ce que la MPC mesure. Dans une zone de seuils de faible revenu, la MPC se trouve en bas de zone. Elle détermine un seuil sous lequel on se trouve en déficit humain, ce qui conduit à des stratégies en conséquence : on manque des dollars vitaux pour couvrir ses besoins. On prend dans son espérance de vie et dans sa santé. On tombe en «dépense intérieure dure» pour reprendre un concept imaginé avec des personnes en situation de pauvreté.

En ce sens, la MPC fournit une indication intéressante pour déterminer le revenu minimum à garantir par la solidarité fiscale dans les protections sociales de base pour une personne ou une famille: par exemple, aide sociale, aide financière aux études, allocations familiales. Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale l'a d'ailleurs recommandée en ce sens.

Comment la MPC fonctionne. Le panier considéré par la MPC comporte cinq sections : l'alimentation, les vêtements, le logement, le transport et une section autres qui comprend divers items d'usage courant comme le téléphone, l'ameublement, les soins d'hygiène, les frais scolaires, les loisirs, les dépenses personnelles, le tout en quantités limitées. Il détermine ce qu'on appelle le revenu disponible à la consommation. Ce panier ne comprend pas certaines catégories de dépenses qui varient beaucoup selon les situations personnelles : les cotisations liées à l'emploi, les services de garde, les paiements de pensions alimentaires et les soins de santé non remboursés. On estime qu'il faut ajouter en moyenne environ 7% au montant de la MPC pour estimer le revenu après impôt (et transferts) nécessaire pour pouvoir acheter le panier au-delà de ces dépenses non incluses. Quand on compare la MPC à d'autres seuils après impôt ou qu'on veut parler de revenu disponible total, il faut donc en ajuster le montant en conséquence.

Le coût du panier est considéré sur la base d'une famille de deux adultes et deux enfants et il est calculé pour différents types de régions. Pour le Québec, les régions considérées sont les suivantes :

- régions rurales,
- villes de moins de 30 000 habitants,
- villes de 30 000 à 99 999 habitants,
- villes de 100 000 à 499 999 habitants,
- Québec,
- Montréal.

Le montant de la MPC pour différents types de ménages est calculé selon l'échelle d'équivalence suivante, en fonction de la taille du ménage.

- Une personne : 1,00
- Deux personnes : 1,41
- Trois personnes : 1,73
- Quatre personnes : 2,00
- Cinq personnes : 2,24
- Six personnes : 2,45
- Sept personnes : 2,65

Autrement dit, le coût du panier calculé pour une famille de deux adultes et deux enfants (quatre personnes) doit être divisé par 2 pour obtenir son coût équivalent pour une personne. Et ce coût pour une personne doit être multiplié par le coefficient indiqué pour obtenir les montants appropriés pour les autres types de ménage. Même si les explorations effectuées montrent que ce coefficient est assez fiable, on comprend toutefois que la répartition des dépenses dans les cinq sections du panier variera selon les types de ménages. On ne peut donc pas appliquer les proportions calculées pour une famille de deux adultes et deux enfants aux autres types de ménages. On ne peut pas non plus appliquer ces proportions à un ménage qui aurait moins que ce revenu, par exemple à l'aide sociale. Enfin, ces proportions n'indiquent pas comment les personnes et les familles répartissent réellement les revenus dont elles disposent.

Il y a donc place à la contribution citoyenne et, notamment, au savoir des personnes en situation de pauvreté pour compléter ce qu'on sait par ce qu'on pourrait savoir.

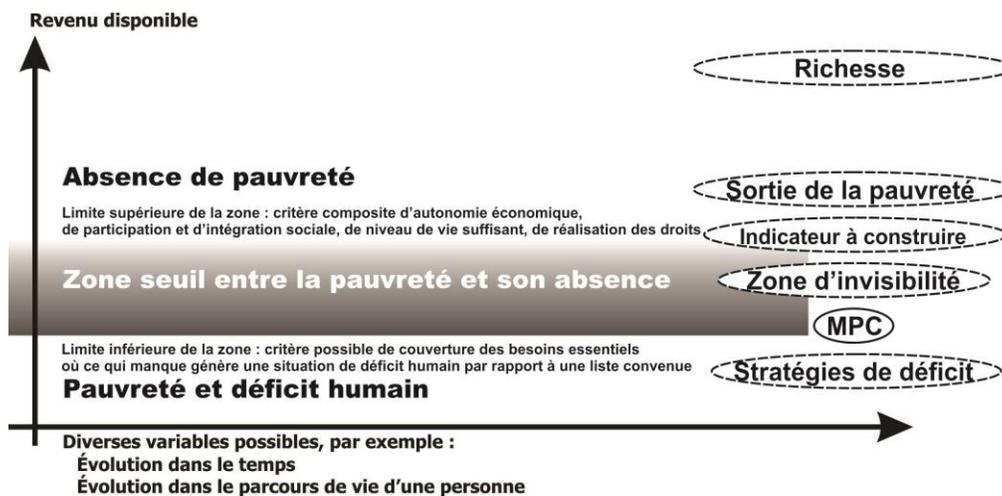
La MPC dans la zone des seuils de faible revenu. En 2011, au Québec, 842 000 personnes vivaient avec un revenu sous le seuil déterminé par la MPC, soit 10,7 % de la population.

Comme le contenu du panier de biens et services considéré reste en quantités à la limite du manque grave, la MPC ne détermine pas un seuil au-delà duquel on serait sorti de la pauvreté. Il faut plus que le revenu déterminé par la MPC pour sortir de la pauvreté, d'où un risque de rendre invisibles les situations de pauvreté qui existent au-delà de ce seuil et une attention à porter à cette zone d'invisibilité. Un problème est qu'il n'existe pour le moment pas de mesure satisfaisante pour donner une bonne indication du revenu au-delà duquel on sort de la pauvreté. À défaut, une autre mesure, assez largement utilisée en Europe, peut être considérée : la Mesure de faible revenu dite MFR-60. Elle est calibrée en fonction du revenu médian. On peut calculer le revenu qui correspond à 50 % de ce revenu médian. C'est la MFR-50. On peut calculer le revenu qui correspond à 60 % de ce revenu médian. C'est la MFR-60.

Par exemple, pour une personne seule vivant à Montréal, en 2013, on estime qu'il en coûtait 17 246 \$ pour pouvoir se procurer le panier prévu par la MPC. Il fallait en moyenne un revenu après impôt de 18 454 \$ (soit 7% de plus pour les dépenses non considérées dans le panier) pour disposer de ce revenu disponible à la consommation. La MFR-50 après impôt quant à elle était évaluée à 18 499 \$. Et la MFR-60, à 22 199 \$. Même si ces mesures peuvent varier d'une année à l'autre par rapport à la MPC, on voit que la MFR-60 est située plus haut dans la zone du faible revenu. Elle serait ainsi plus proche d'un seuil de sortie de la pauvreté.

Une autre mesure, soit le Seuil de faible revenu (SFR), a longtemps servi de repère au Canada. Elle est moins reprise maintenant en raison de sa méthode moins ajustée aux réalités actuelles (par exemple, ne prend pas en compte le transport). Cette mesure avait l'avantage de présenter pour le Québec un seuil assez proche de l'idée qu'on peut se faire d'un seuil de sortie de la pauvreté. Elle est encore utilisée à cet égard comme repère pour les seuils de revenu à atteindre au niveau du salaire minimum.

On peut espérer que des travaux de recherche appropriés permettront éventuellement de fournir une base plus solide comme repère pour la sortie de la pauvreté.



Des sources de données pour aller plus loin

CANSIM. La MPC a été conçue par un groupe de travail pancanadien entre 1997 et 1999, avec certaines consultations des milieux concernés. Elle est sous la responsabilité de Emploi et Développement social Canada (EDSC) et de Statistique Canada. Elle est calculée depuis 2002 pour l'ensemble du Canada. Elle a été révisée à quelques reprises. Comme ces révisions en modifient la composition, elle est plus susceptible de manipulations que les autres seuils. Une vigilance constante s'impose donc sur ce qu'elle mesure. Sa dernière révision publiée date de 2010. Une nouvelle révision (base 2011) sert maintenant aux calculs. On attend toujours sa publication. On peut toutefois trouver les données 2002-2011 correspondantes sur CANSIM au tableau 202-0809 (<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>) et les ajuster pour les années subséquentes avec l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec (<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/ipcgouva.htm>).

CEPE. L'état de situation annuel du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), d'où proviennent les données citées dans les pages qui précèdent, fournit des données à jour sur la MPC pour le Québec (http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2013.pdf).

Cet état de situation indique notamment le degré de couverture par rapport à la MPC, à la MFR-50 et à la MFR-60 qui se trouve garanti selon différentes situations (seuils implicites) liées à diverses formes de protections sociales. Ce qui est très utile pour suivre les progrès et les reculs en matière de protection sociale.

Il indique aussi combien de personnes ont un revenu disponible à la consommation sous la MPC et quels sont les taux de faible revenu selon la MPC pour diverses catégories de personnes (âge, sexe) et de familles. Il en montre l'évolution dans le temps.

Il fournit également des indications sur où se situent les personnes au-dessus et au-dessous de ce seuil.

Vivian Labrie, 9 septembre 2014, document préparé pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Quelques tableaux

Les tableaux suivants fournissent des repères de base pour se situer par rapport à la MPC.

Le premier tableau indique les seuils les plus à jour pour la mesure, soit les seuils de 2011, avec leur équivalent en dollars de 2013 et le revenu moyen après impôt leur correspondant en dollars de 2013.

Seuils MPC à jour pour le Québec						
Seuils MPC 2011	Régions rurales	Villes moins 30000	Villes 30000-99999	Villes 100000-499999	Québec	Montréal
1 personne	16347	16389	15454	15482	16051	16573
2 personnes	23117	23177	21855	22404	22699	23438
3 personnes	28313	28386	26767	27439	27800	28705
4 personnes	32693	32777	30908	31684	32101	33146
Seuils MPC estimés en \$ de 2013	Régions rurales	Villes moins 30000	Villes 30000-99999	Villes 100000-499999	Québec	Montréal
1 personne	17011	17055	16082	16111	16703	17246
2 personnes	24056	24119	22743	23314	23621	24390
3 personnes	29463	29539	27855	28554	28930	29871
4 personnes	34021	34109	32164	32971	33405	34493
Revenu moyen après impôt correspondant en \$ de 2013	Régions rurales	Villes moins 30000	Villes 30000-99999	Villes 100000-499999	Québec	Montréal
1 personne	18202	18249	17208	17239	17872	18454
2 personnes	25740	25807	24335	24946	25275	26098
3 personnes	31526	31607	29804	30553	30955	31962
4 personnes	36403	36496	34415	35279	35744	36907

Tableau 1. D'après *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2013*, CEPE, 2014. Complété par l'auteure, en inférant les données manquantes pour l'estimation en \$ de 2013 à partir des tableaux 1 et 2 de l'État de situation, et en multipliant par 7 % pour estimer le revenu moyen après impôt correspondant.

Le second tableau détaille le coût de chacune des sections du panier selon la région tel que calculé en 2011 pour la famille de référence. Les proportions ainsi déterminées restent théoriques, les individus ayant d'autres comportements. Et elles auront d'autres logiques pour d'autres tailles de ménage.

Montant calculé par section du panier pour une famille de deux adultes et deux enfants en 2011

Coût estimé pour chaque section du panier en 2011	Proportion Nourriture	Proportion Vêtements	Proportion Logement	Proportion Transport	Proportion Autres	Total
Rural	10532	1940	6299	4523	9400	32693
Moins 30000	10532	1940	6383	4523	9400	32777
30000-99000	10532	1940	6929	2107	9400	30908
100000-499000	10532	1940	7311	2501	9400	31684
Québec	10312	1940	7961	2654	9234	32101
Montréal	10637	1940	8580	2510	9479	33146

Tableau 2. D'après CANSIM, Tableau 202-0809 : Seuils de la Mesure du panier de consommation (base de 2011) pour la famille de référence, selon la région de la Mesure du panier de consommation et la composante, dollars constants de 2011 annuel.